

**Information relative à l'accord avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement concernant une contribution communautaire au compte « Sûreté nucléaire »**

L'accord sous forme d'échange de lettres avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement concernant la contribution de la Communauté au compte « Sûreté nucléaire », que le Conseil a décidé de conclure le 29 mars 1994 <sup>(1)</sup>, a été signé le 27 avril 1994.

---

<sup>(1)</sup> Voir page 35 du présent Journal officiel.